



HAL
open science

Mysticisme, modernisme et littérature : l'hétérodoxie littéraire entre les deux guerres

Jean-Baptiste Amadiou

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Amadiou. Mysticisme, modernisme et littérature : l'hétérodoxie littéraire entre les deux guerres . dir. Giacomo Losito et Charles J. T. Talar. Modernisme, mystique, mysticisme, , coll. Mystica (n° 8), Honoré Champion, 2017, 978-2-7453-4449-6. hal-01613369

HAL Id: hal-01613369

<https://hal.science/hal-01613369>

Submitted on 9 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« MYSTICISME, MODERNISME ET LITTÉRATURE : L'HÉTÉRODOXIE LITTÉRAIRE ENTRE DEUX GUERRES »

Les premières décennies du XX^e siècle voient émerger un renouvellement de la littérature catholique, parfois qualifiée de « Nouveau catholique ». Au sein d'une chronologie ecclésiologique, il suit le modernisme. Il s'apparente en effet à une adaptation à la modernité, non pas à la science moderne, mais à la littérature contemporaine par rapport à ses productions, mais aussi aux nouveaux maîtres du siècle précédent, parmi lesquels Baudelaire, Verlaine et Rimbaud. Les écrivains du Nouveau catholique rejettent une conception de la littérature confessionnelle normée par le récit moral édifiant, jugé pudibond, lénifiant, sans intérêt pour le lecteur du temps. Selon une chronologie plus littéraire, le mouvement concorde avec le surréalisme, plus généralement avec une tendance à privilégier sur la prose du quotidien (réalisme, naturalisme) des expériences psychologiques uniques, oniriques, plus profondes, « absolues », de l'intériorité humaine, dans le prolongement parfois revendiqué du romantisme, de Baudelaire ou du symbolisme. Traduction confessionnelle de cette orientation, le Nouveau accueille un mysticisme combinant l'enseignement chrétien, la recherche d'une expérience intérieure et le désintéret pour les préoccupations routinières de la morale. Avec ses relents de modernisme et son mysticisme se substituant aux règles ecclésiastiques en matière de mœurs, le Nouveau catholique fit l'objet d'un long procès au Saint-Office de 1917 à 1927, dont l'issue se limita à une vague condamnation de la « littérature mystico-sensuelle ». La durée du procès, ses attermoissements et finalement sa sentence éludant la notion même de « Nouveau catholique » attirent l'attention sur la complexité du mouvement au regard de l'orthodoxie. Cette tendance littéraire est-elle, du point de vue du magistère, une extension du modernisme à la création littéraire ? Pie X avait pourtant condamné le « modernisme littéraire » plusieurs années avant l'apparition du Nouveau comme tendance suspecte. Après une comparaison dudit modernisme littéraire et du Nouveau, la présente étude explore ce qui paraît le trait commun à ces hétérodoxies littéraires : la naturalisation du surnaturel - parallèlement à une sacralisation de la littérature.

*
* *

I. NOUVEAU CATHOLIQUE, MODERNISME LITTÉRAIRE ET LITTÉRATURE « MYSTICO-SENSUELLE » FACE AU MAGISTÈRE

Au temps de la crise moderniste, le magistère s'intéresse tôt à l'apparition ou au renouvellement d'une littérature d'inspiration catholique ou spirituelle hors des voies orthodoxes. Un article de François Trémolières éclaire la notion de « modernisme littéraire »¹. L'un des signes précurseurs de la crise moderniste, rappelle-t-il, fut la mise à l'Index de *Il Santo* d'Antonio Fogazzaro en 1906. Le principal acte romain définissant et condamnant le modernisme littéraire, redécouvert et publié en annexe de l'article, est une lettre de Pie X à Caspar Decurtins de janvier 1910. Le texte pontifical énumère les erreurs littéraires modernistes :

glorifier la civilisation des ennemis de l'Église Catholique, – déplorer ou ridiculiser comme inférieure à notre civilisation, la culture des peuples et des écrivains vraiment catholiques, – exalter une vaine religiosité et un vague « idéalisme » basés sur le sentiment individualiste, sans règle ou frein efficace de l'autorité compétente, – propager, au moins implicitement, l'erreur fondamentale d'une philosophie en vogue qui nie la possibilité de connaître la vérité absolue, et pour cela réduit toute religion à une forme incomplète et changeante, utile à l'homme pour satisfaire sa tendance au surnaturel et rien de plus².

¹ François Trémolières, « Note sur Henri Bremond et le "modernisme littéraire" », *Littérature et spiritualité au miroir de Henri Bremond*, dir. Agnès Guiderdoni-Bruslé et François Trémolières, Grenoble, Jérôme Millon, 2012, p. 103-120.

² Cité dans *ibid.*, p. 119.

Pie X ne cite aucun titre de telles productions, même s'il affirme que le modernisme se cache et agit sous la forme « de la composition littéraire, soit le roman, soit la nouvelle, soit les essais et la critique ». Le commentaire de la *Correspondance de Rome* cite *Il Santo*, les « romans de Mmes de Handel-Mazetti, de Stach, "Victor Català" etc. »³. L'expression de « modernisme littéraire » soulève des difficultés. Quel est son lien exact avec les autres formes de modernisme ? En quoi la forme esthétique y joue-t-elle un rôle ? « La notion curieuse de *modernisme littéraire* », constate François Trémolières, « marque bien ici l'alliance du doctrinal et de l'esthétique, ou du stylistique ; aspect, on l'a dit, relativement marginal de la crise moderniste, sauf peut-être en Allemagne et dans les pays de langue germanique »⁴.

Sept ans plus tard, le Saint-Office commence l'examen d'un corpus littéraire abondant sous la catégorie du Renouveau catholique. Après une procédure s'échelonnant sur une dizaine d'années, il aboutit à l'instruction *De sensuali et de sensuali-mystico litterarum genere*⁵ du 3 mai 1927. Malgré des traits partagés avec le « modernisme littéraire » comme la religiosité individualiste, l'idéalisme ou la tendance humaine au surnaturel, le Renouveau catholique s'en distingue néanmoins pour des raisons chronologiques et géographiques. Il se situe à la fois en amont du modernisme par ses précurseurs (Baudelaire revendiqué comme maître) et en aval pour les productions examinées. Les censeurs jugent plusieurs générations, depuis Baudelaire, Barbey d'Aurevilly et Verlaine, jusqu'aux contemporains comme Claudel. L'œuvre de Léon Bloy est la plus analysée. Selon la perspective de l'aire linguistique justement soulevée par François Trémolières, le Renouveau catholique concerne les écrits français et francophones. Si le consultant Le Floch⁶ suggère un rapprochement entre le modernisme et le Renouveau catholique dans son projet de lettre du Saint-Office à l'épiscopat⁷, il se garde de le nommer, comme la plupart des consultants et finalement l'instruction de 1927.

Le texte du Saint-Office dénonce un faux mysticisme de la part des écrivains catholiques contemporains, mysticisme associé à un sensualisme propre à l'en distinguer. La littérature dénoncée comme « mystico-sensuelle » est définie comme genre « *amoribus impudicis quamdam pietatem in Deum et religiosum mysticismum, falsissimum quidem, intexendo : quasi [...] virtus religionis cum morum depravatione consocietur*⁸. » L'instruction ne nomme personne. Les *vota* du Saint-Office pour la première procédure (1917-1923) concernent les écrits de Baudelaire, Barbey d'Aurevilly, Verlaine, Rimbaud, Léon Bloy, Francis Jammes, Edward Montier, Claudel, Robert Vallery-Radot, François Mauriac, Émile Baumann et Maurice Vaussard, entre autres (la liste varie selon les consultants). Le Saint-Office hésite plusieurs fois à se prononcer sur cette littérature. Finalement, la dénonciation des écrits de Léon Daudet, à la suite de la condamnation de l'Action française, conduit le Saint-Office à publier un texte sur la littérature à prétention catholique du moins spirituelle. L'instruction rappelle aux Conseils de vigilance leur devoir de censure et de signalement à ce sujet. Si l'objet premier de la procédure porte sur le « Renouveau catholique », sous l'appellation duquel s'est ouvert le procès, l'instruction publique évite une mention aussi embarrassante et confuse pour retenir un dénominateur minimal sinon marginal mais manifestement hétérodoxe : le « mystico-sensualisme ».

³ Cité dans *ibid.*, p. 117.

⁴ *Ibid.*, p. 119. Sur la question du modernisme littéraire dans les pays germanophones, voir la note bibliographique de François Trémolières, n. 8, p. 109.

⁵ *Acta Apostolicae Sedis*, 1927, p. 186-189. Sur cette instruction, voir deux articles précédents, l'un général : « L'instruction de 1927 sur la littérature mystico-sensuelle », *Pie XI et la France*, études réunies par Jacques Prévotat, Rome, Collection de l'École française de Rome (n° 438), 2010, p. 315-345 ; l'autre plus spécifique à Bloy : « Léon Bloy devant le Saint-Office », *Les Écrivains catholiques marginaux*, actes du colloque organisé par le Centre de Recherches Hannah Arendt les 29 et 30 avril 2009, Paris, Éditions Cujas, 2010, p. 7-41.

⁶ Henri Le Floch (1862-1950), de la congrégation du Saint-Esprit, était recteur du séminaire français de Rome. Antilibéral, il fut contraint à démissionner de sa charge de recteur après la condamnation de l'Action française dont il refusa de désavouer les idées.

⁷ « Sous prétexte de largeur d'esprit, de compréhension des aspirations modernes, ou pour d'autres motifs encore, certaines publications n'hésitent pas à se faire les apologistes d'auteurs tels que Barbey d'Aurevilly, Baudelaire, Verlaine, Arthur Rimbaud, Léon Bloy » (*Archivio della Congregazione per la Dottrina della fede* (Archives de la Congrégation pour la doctrine de la foi, Palazzo del Santo Ufficio, 00120 Città del Vaticano), en abrégé : ACDF, SO, Voti, 1922, 1922-VI-14, *votum* de Le Floch, p. 48).

⁸ Trad. : « mêlant des amours impudiques avec une certaine piété envers Dieu et un mysticisme religieux tout à fait faux : comme si [...] la vertu de religion pouvait s'associer à la dépravation des mœurs. »

Le Conseil de vigilance de Paris exécute l'instruction du Saint-Office, notamment à la suite des échanges procéduriers entre les deux institutions au sujet de *Corydon* de Gide⁹. La séance du 29 novembre 1927 juge que deux ouvrages alors dénoncés, *Sainte Monique* d'Ambroise Vollard¹⁰ et *La Retraite ardente* de Marcel Prévost¹¹, « quelles que puissent être leur valeur littéraire et les intentions de leurs auteurs, rentrent incontestablement dans le genre condamné par le Saint-Office sous la dénomination de littérature mystico-sensuelle¹². » Le Conseil n'a cependant pas attendu le rappel à l'ordre venu de Rome pour examiner les publications littéraires dénoncées pour hétérodoxie par le mélange de spiritualité et de sensualité. La séance du 18 mars 1925 soupçonne *Le Désert de l'amour* de Mauriac de verser dans ce qui n'est pas encore dénommé comme littérature mystico-sensuelle. Baudrillart qualifie le roman de « très nocif, et où l'auteur prétend associer le catholicisme, dont il fait hautement profession, avec des descriptions de la plus flagrante immoralité¹³. » Le 12 novembre, le Conseil apprend que Mauriac « a fait amende honorable ». « D'autre part, le rapport de M. Tanquerey sur cet ouvrage concluait qu'il tombe sous la censure prévue par les décrets généraux de l'Index »¹⁴, allusion à l'article 9 du canon 1399 sur les ouvrages obscènes, à défaut d'un texte plus spécifique aux œuvres mêlant foi et immoralité. Au demeurant, le censeur du roman évacue les allusions possibles à une lecture spirituelle de l'œuvre en répétant : « Dieu est totalement absent du récit »¹⁵.

À la même séance, on évoque les « écrits de l'abbé Brémond » [*sic*] : « Le P. Janvier fait des réserves sur le genre d'enseignement de M. l'Abbé Brémond. Il y trouve un certain scepticisme doctrinal et, M. Tanquerey, un dilettantisme, qui mériterait au moins un avertissement discret. » Un texte « mystico-sensuel » et les écrits de Bremond ont-ils quelques liens ? Le « style léger et vain » de la *Sainte Chantal* de Bremond, « qui conviendrait mieux à un romancier qu'à un hagiographe »¹⁶, ainsi que le dénoncent les visitandines de Toulouse à l'Index, est digne de ce « dilettantisme » évoqué par Tanquerey. Le reproche principal avancé contre *Sainte Chantal* lors de son procès en mise à l'Index fut de « naturaliser » la sainte¹⁷. La naturalisation du surnaturel est un point commun entre le « modernisme littéraire » et la littérature « mystico-sensuelle » du Renouveau catholique, auquel le Saint-Office reproche d'érotiser le sacré.

II. NATURALISATION DU SURNATUREL

1. L'HAGIOGRAPHIE NATURALISÉE

François Trémolières a montré l'enjeu des hagiographies modernes comme prolongement de la crise moderniste et son déplacement du doctrinal vers le littéraire. La mise à l'Index de la *Sainte Chantal* de Bremond fournit une illustration remarquable. L'évitement littéraire tenté par Bremond reçoit finalement une sanction ecclésiale. Les poursuites contre les hagiographies modernes constituent un élargissement du modernisme :

Il s'agit donc d'élargir le modernisme, et partant le combat contre lui, à de nouveaux objets – ce que confirme nous semble-t-il la mise à l'Index de la *Sainte Chantal* : après l'exégèse (Alfred Loisy), après l'histoire de l'Église ancienne (Mgr Duchesne, condamné en janvier 1913 soit quelques mois seulement avant Bremond), laquelle touchait d'ailleurs déjà à l'hagiographie [...], c'est l'histoire des saints « modernes » et l'hagiographie en général (dont on a suggéré l'importance pour le projet d'écrivain de Bremond) qui étaient visées¹⁸.

⁹ Cette double procédure est évoquée dans un précédent article : « *Corydon* de Gide devant les tribunaux catholiques », *Bulletin de la société de l'Histoire du Protestantisme Français*, vol. 158/1, janvier-février-mars 2012, p. 93-119.

¹⁰ Ambroise Vollard, *Sainte Monique*, Paris, Émile-Paul frères, 1927.

¹¹ Marcel Prévost, *La Retraite ardente*, Paris, Flammarion, 1927.

¹² Archives Historiques de l'Archidiocèse de Paris, en abrégé : AHAP, série 4E1, carton 3.1, dossier « Conseil de vigilance. Nonciature et Saint-Office ». Paru dans *La Semaine religieuse de Paris*, t. CXLIX, 14 janvier 1928, p. 55.

¹³ AHAP, série 8rE,9.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ AHAP, série AE1,3.

¹⁶ Extrait du dossier publié par François Trémolières dans « L'Abbé Bremond à l'Index », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, Rome, École française de Rome, t. 121/2, 2009, p. 463-483.

¹⁷ Voir les articles de François Trémolières, « L'Abbé Bremond à l'Index », art. cit. et « Note sur Henri Bremond et le "modernisme littéraire" », art. cit.

¹⁸ François Trémolières, « Note sur Henri Bremond et le "modernisme littéraire" », art. cit., p. 113-114.

Le principal reproche avancé contre ces hagiographies suspectes est de naturaliser les vies sacrées, reproche qui dépasse le cadre du genre hagiographique :

les adversaires intransigeants de Bremond feront valoir, au moment de la querelle de la poésie pure (dans les années vingt), que celui qui paraissait baptiser les lettres pouvait bien au contraire être en train de naturaliser la foi, c'est-à-dire nier la séparation selon eux essentielle, et ruinée par l'« immanentisme » moderniste, du naturel et du surnaturel¹⁹.

La mode des hagiographies et vies de Jésus hors des voies de l'enseignement traditionnel est l'objet d'un contrôle soutenu de la part des institutions ecclésiales. Au Saint-Office, la *Vie de Jésus* de Mauriac est inquiétée. La Congrégation reçoit en effet une dénonciation détaillée, dont le grief principal porte sur la psychologie trop passionnée du Jésus de Mauriac :

La divine physionomie de Jésus y apparaît tellement amoindrie, tellement défigurée par les faiblesses et les passions humaines que lui prête l'auteur, qu'il y a lieu de classer cet ouvrage parmi les productions littéraires des plus capables de faire du mal aux âmes, tant fidèles qu'incroyantes²⁰.

La dénonciation énumère les reproches sous forme de rubriques accompagnées de larges extraits de la *Vie de Jésus*. Il qualifie ainsi les erreurs de Mauriac dans l'ouvrage : *amoindrissement de la personne du Christ par les faiblesses humaines et les passions, en particulier la colère, et par les soupçons d'ignorance ; diminution de la dignité de Marie ; atteinte portée à la grandeur de saint Jean-Baptiste ; amoindrissement de Marie-Madeleine ; rôle de Judas ; inerrance de l'Écriture ; discrédit jeté sur la théologie ; manque de délicatesse dans les choses qui touchent à la pureté ; outrances de style et descriptions romancées*. La huitième catégorie de griefs, intitulée « hostilité voilée pour la théologie » esquisse une proximité de la méthode de Mauriac avec le modernisme : « Attitude suspecte, qui perçoit ici et là à propos de récriminations contre les *scribes*, et qui a un relent de passion moderniste²¹. » Tout au plus s'agit-il d'*insinuations*, comme il l'écrit dans sa précédente rubrique sur l'« inerrance de l'Écriture » au sujet de la prudence et de l'amplification oratoire avec lesquelles Mauriac traite des résurrections du vendredi saint : « Tout ceci pour laisser entendre que rien, ce soir du vendredi, ne laissait attendre des manifestations surnaturelles de morts ressuscités : inventions postérieures, semble insinuer le romancier »²².

Une procédure est ouverte en février 1937. Garrigou-Lagrange, chargé de la rédaction du *votum*, écrit à Ottaviani, alors assesseur de la Congrégation, un courrier qui résume son avis :

Comme je le dis, je crois que malgré ses défauts, ce livre fait du bien dans les milieux où il est lu, par sa forte affirmation de la divinité de Jésus, de l'amour de Notre Seigneur pour les âmes, par la réaction qu'il manifeste contre Renan, contre les protestants libéraux et contre les modernistes. Je ne crois donc pas qu'il mérite d'être condamné²³.

Dans son *votum*, Garrigou-Lagrange signale cependant que Mauriac « fut dans sa jeunesse très impressionné par les idées de Loisy » mais qu'il « s'est sérieusement converti »²⁴. Les reproches avancés contre l'œuvre de Mauriac occupent la première partie du propos. Ils concernent une humanisation incorrecte de Jésus :

Pour mettre en relief par son côté humain la personne de Jésus, M. Mauriac insiste sur certaines de ses paroles qu'il entend dans un sens véritablement excessif. On lui a fait de divers côtés le reproche, et il a un peu atténué ces passages dans la nouvelle édition, mais presque pas ; seulement il a cherché à s'expliquer sur ce point dans sa nouvelle préface²⁵.

Si les avis sur la *Vie de Jésus* sont partagés, l'une des questions soulevées par l'ouvrage porte sur la proximité de méthode et de pensée avec le modernisme, entendu comme humanisation de Jésus, naturalisation du sacré.

¹⁹ *Ibid.*, p. 108.

²⁰ ADCF, Saint-Office, Censura Librorum, 1937, protoc. 28, *votum* de Frey, p. 6-7.

²¹ *Ibid.*, p. 19.

²² *Ibid.*, p. 19.

²³ ADCF, Saint-Office, Censura Librorum, 1937, protoc. 28, Irv.

²⁴ *Ibid.*, doc. 2, p. 1.

²⁵ *Ibid.*, doc. 2, p. 2.

De son côté, le Conseil de vigilance de Paris s'intéresse également aux nouvelles hagiographies et vies de Jésus. L'affaire la plus retentissante reste sans doute la *Jeanne d'Arc* de Delteil²⁶. Le critique catholique Jean Guiraud, farouche adversaire du livre, s'en prit aussi aux intellectuels catholiques réputés complaisants à l'égard de l'ouvrage, au premier chef Maritain. Le rapport de l'abbé Charles pour le Conseil de vigilance à ce sujet mentionne aussi la pièce *Sainte Jeanne* de Bernard Shaw (1925) et la *Sainte Thérèse de Lisieux* de Lucie Delarue-Mardrus (1926). Aussi préconise-t-il une notification :

On y montrerait le danger que courent et que font courir les plumes profanes, faisant abstraction de la foi, transposant dans l'ordre purement humain des Figures et des Vies qui évoluent totalement dans l'ordre surnaturel, comme Jeanne d'Arc, comme la Petite Sainte Thérèse [...] ²⁷.

Durant les années 1920 et 1930, une part non négligeable des travaux censoriaux du Saint-Office et du Conseil de vigilance de Paris en matière de littérature concerne les vies sacrées, trop naturalisées au goût des institutions ecclésiastiques, non sans rappeler les griefs contre l'exégèse moderniste.

2. L'ÉROTISATION DU SACRÉ

« Naturaliser » un objet sacré, c'est parfois l'érotiser. Le mystico-sensualisme, en tant qu'association du sacré et du charnel, s'entend d'abord comme une érotisation du religieux. Les *vota* du Saint-Office sur le Renouveau catholique foisonnent en exemples de ce type d'association mystico-sensuelle. Le Floch et Janssens citent ainsi les mêmes lignes du *Désespéré* de Bloy (chapitre LXIII) :

Les eucharistiques tendresses de sa foi ne servaient qu'à pencher un peu plus son cœur sur cet abîme du corps de la femme, où vont se perdre en grondant des torrents humains dévalés des plus hautes cimes. Le Christ sanglant sur sa Croix, la Vierge aux sept glaives, les Anges et les Saints lui tendaient l'identique traquenard de liquéfier son âme à leurs fournaïses²⁸.

Le Floch traduit aussi devant le Saint-Office un extrait de Vallery-Radot au sujet de la conversion de Coventry-Patmore au catholicisme :

Secondo le pagine, in cui Valery-Radot ce lo presenta, questo strano personaggio fu convertito al cattolismo dall'« istinto sessuale » : « Ce que Patmore ne nous explique pas..., c'est le pourquoi de cette tendance catholique qui le mena au seuil de la conversion. Or, dès qu'on touche à cela, on touche à tout l'œuvre de Patmore. *Patmore a été conduit au christianisme par l'instinct sexuel*. Le mystère de l'amour humain, ce qui entraîne les époux l'un vers l'autre, a été pour lui la révélation et l'explication du mystère de l'amour divin, ce qu'il appelle : « the more esoteric doctrine of the Catholic Faith » : l'âme de chaque homme est à Jésus ce qu'est la fiancée au fiancé²⁹. »

Cette citation de Le Floch se retrouve cinq ans plus tard dans le rapport de Maignen sur Claudel. Les procédures du Saint-Office contre la littérature mystico-sensuelle, en particulier dans le cas de l'érotisation du discours religieux, ne s'arrêtent pas en effet à l'instruction de 1927.

La dénonciation d'un article de Claudel intitulé « Sur la présence de Dieu » dans *La Vie spirituelle*³⁰ ouvre une nouvelle procédure sur la littérature mystico-sensuelle en 1932³¹. Parmi les passages cités, une référence à Lautréamont relève de la veine « mystico-sensuelle » :

Empruntons au livre d'un demi-fou une hideuse parabole, comme dans un chemin escarpé on ne regarde pas à la qualité du support, où s'accrocher nous permettra de gagner en un tour de rein les

²⁶ Joseph Delteil, *Jeanne d'Arc*, Paris, Grasset, 1925. Sur cette affaire, voir Aude Bonord, « Le saint et l'écrivain. Variations de l'hagiographie au XX^e siècle dans la littérature non confessionnelle (Blaise Cendrars, Joseph Delteil, André Gide, Christian Bobin, Sylvie Germain, Claude Louis-Combet) », thèse de littérature et civilisation françaises, Université Paris IV-Sorbonne, 2009, p. 66-79. La thèse d'Aude Bonord sur les hagiographies modernes vient d'être publiée : *Les Hagiographes de la main gauche. Variations de la vie des saints au XX^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. Études de littérature des XX^e et XXI^e siècles (n° 22), 2011.

²⁷ AHAP, série AE1,3.

²⁸ Léon Bloy, *Le Désespéré*, Paris, A. Soirat, 1885, p. 362. Cité dans ACDF, SO, *Rerum Variarum*, 1927, n° 31, *Rinnovamento letterario in Francia* (ex 345/1917), doc. 204, *votum* de Le Floch, p. 10 ; et doc. 235, *votum* de Janssens, p. 10.

²⁹ ACDF, SO, *Rerum Variarum*, 1927, n° 31, *Rinnovamento letterario in Francia* (ex 345/1917), doc. 204, *votum* de Le Floch, p. 38.

³⁰ Claudel, « Sur la présence de Dieu », *La Vie spirituelle*, n°157, année XIV (t. XXXIII, n°1), 1^{er} octobre 1932, Juvisy, Éditions du Cerf, p. 5-32.

³¹ ACDF, Saint-Office, *Censura Librorum*, 1932, n° 3561/32.

trois ou quatre centimètres indispensables. Dans ses « Chants de Maldoror » l'infortuné Lautréamont suppose que le Dieu Tout-Puissant a visité le repaire d'une prostituée et qu'il y a perdu un de ses cheveux. Le fou colle son œil à l'huis infâme et il nous décrit les bonds et le désespoir de ce poil oublié qui cherche à rejoindre son possesseur. Telle l'âme humaine, immobilisée, aveuglée et incarcérée sous le poids écrasant du péché originel³².

Maignen qualifie la comparaison de « véritable scandale parmi ses lecteurs et lectrices, à cause d'un passage que l'auteur lui-même qualifie de "hideuse parabole", empruntée à "un demi-fou". » Il ajoute : « Une étude attentive permettrait d'y retrouver l'idée fondamentale de *Coventry-Patmore* et de son école, une sorte d'*adaptation des instincts sexuels aux phénomènes de la vie mystique*³³. » Les poèmes de Coventry Patmore avaient fait l'objet d'un examen lors de la série des *vota* de 1919-1923 relatifs au Renouveau catholique, dans leur traduction française par Claudel³⁴.

Dix encore après l'instruction, le Saint-Office traite à nouveau de cette question. La dénonciation, en 1937, de Mauriac au Saint-Office évoquée plus haut consacre une rubrique au « manque de pudeur » et au « réalisme choquant » attribué à l'auteur de la *Vie de Jésus*. Au dire du dénonciateur, « Mauriac souligne comme à plaisir, en romancier qu'il est, les aspects les moins nobles de la vie humaine³⁵. » Ces aspects concernent le célibat de Jésus, sa rencontre avec la Samaritaine, les descriptions de cette dernière, de Marie-Madeleine, de la femme adultère, de la fille d'Hérodiade et d'Hérode. Il conclut : « Voilà dans une vie de Jésus ! Mieux vaut ne pas insister ; mais il fallait montrer l'inconvenance de ces passages, que nous n'avons pas tous cités »³⁶.

L'érotisation du religieux a son pendant dans la sacralisation du charnel. L'association du sacré et du sensuel, caractéristique de la littérature mystico-sensuelle, s'entend dans les deux sens de l'interaction, ainsi que le relevait Janvier dans son *votum* :

Nouveau désordre ! ils se servent des expressions les plus crues pour parler des mystères divins, et réciproquement, du langage le plus sacré pour parler des phénomènes les plus grossiers et les plus charnels³⁷.

Avant l'instruction du Saint-Office de 1927, le Conseil de vigilance de Paris examine des œuvres combinant les deux mouvements. Au début de l'année 1926, le Conseil poursuit *Électe* de Marie-Magdeleine Saeyey³⁸, en même temps que le *Jésus* de Barbusse et *Maria Chapdelaine* de Louis Hémon : « Dès son apparition, nous avons signalé les dangers de ce Roman. Il rentre dans le "Romantisme mystique" qui est un vice et dans la "Littérature mystique" qui est un travers³⁹. » Le Conseil s'appuie essentiellement sur la recension du P. Donccœur dans *Études*. Sans douter de la candeur de l'écrivain, Donccœur définit le tort du roman comme un amalgame trouble du mysticisme et de la sensualité :

Livre doublement pernicieux : qu'il s'agisse de l'amour d'un homme ou de l'amour du Christ, c'est de la volupté qu'il dépeint. Ce roman développe un immense mensonge : quand on nous présente l'amour de l'héroïne – Électe – pour Bruno comme étant *tout spirituel* et par conséquent – sauf son infidélité au Christ – comme innocent, on trompe les âmes et, leur cachant le mal, on les y précipite... Cette amitié qu'on nous propose sous couleur d'amour mystique en modèle, c'est une sensualité larvée, c'est-à-dire malhonnête.

Un amour humain passionné mais dépourvu de toute sensualité, ainsi que serait un amour humain « mystique », paraît une imposture aux yeux de Donccœur. À l'inverse, la description de l'amour sacré à l'imitation de l'érotisme est inconvenante :

³² Claudel, « Sur la présence de Dieu », art. cit., p. 9.

³³ *Ibid.*

³⁴ Coventry Patmore, *Poèmes*, traduction de Paul Claudel précédée d'une étude de Valery Larbaud, Paris, Nouvelle Revue française, 1912.

³⁵ Cité dans ADCF, Saint-Office, Censura Librorum, 1937, protoc. 28, *votum* de Frey, p. 20.

³⁶ Cité dans *ibid.*, p. 21.

³⁷ ACDF, SO, Rerum Variarum, 1927, n° 31, *Rinnovamento letterario in Francia* (ex 345/1917), doc. 206, *vota* de Rouvier et Janvier, p. 11.

³⁸ Marie-Magdeleine Saeyey, *Électe*, préface du P. Martial Lekeux, Paris, Plon, 1926.

³⁹ AHAP, série AE1,3.

[...] l'amour de Jésus-Christ dans Électe ne vaut pas mieux que l'amour de Bruno. De l'épreuve Électe ne sort nullement éclairée, nullement purifiée ; après sa séparation avec Bruno, elle se donne au Christ mais de quelle manière. Elle est plus folle que jamais. C'est de nouveau l'ivresse et au fond la même ivresse faite de bouche à bouche, de baisers sur les lèvres (p. 221), d'attirance de la petite épouse contre la poitrine de l'Époux-Roy (p. 226).

Doncœur , qui conclut à la « bouffonnerie mystique », dénonce une « perpétuelle confusion de la prière et de la volupté ». Si les langages érotiques et mystiques se sont toujours mêlés, au moins depuis la fin'amor et le langage courtois, sinon depuis les premières lectures allégoriques du Cantique des cantiques, le passage de la simple analogie (déjà douteuse) à l'assimilation révolte le magistère. Cette sacralisation n'est pas la seule qui embarrasse le Saint-Office dans la littérature du Renouveau catholique.

III. SACRALISATION DE LA LITTÉRATURE

Le Renouveau littéraire formule une réévaluation de la valeur morale ou métaphysique de l'art. Les écrivains pouvant être classés dans ce courant « sacralisent » le rôle de l'art et de la littérature, et donc leur propre posture de créateurs (sans qu'on puisse les assimiler aux « mages romantiques » dans la mesure où ils revendiquent leur appartenance ecclésiale). Les œuvres littéraires, en particulier poétiques, fournissent une sorte de révélation sur le cœur humain et même sur l'âme humaine, du point de vue de Stanislas Fumet dont le *Notre Baudelaire* publié en 1926 au « Roseau d'or » fournit une remarquable illustration du travail d'interprétation et d'appropriation caractéristique du Renouveau catholique :

L'art, avant le dix-neuvième siècle, ressortissait exclusivement à l'esprit. Avec des gens comme Edgar Poe, Baudelaire, Wagner, il gagne un nouveau lieu, il s'introduit dans les âmes et ne les quittera plus.

L'art moderne, l'art dont il s'agit, fait partie intégrante du domaine de l'âme. Il circule dans toutes les directions, remplit le ciel et la terre, risque d'être considéré comme fin dernière, nous envahit ainsi que la plus puissante, la plus tenace, la plus sérieuse des passions⁴⁰.

Fumet élabore une histoire littéraire des deux derniers siècles analogique d'une sortie de la nuit : les « hommes du dix-neuvième siècle, par ignorance et par orgueil, ont fait tomber la nuit sur eux » ; cependant quelques-uns, comme Baudelaire, « n'ont pas été dupes » et « ont identifié le démon » ; ils sont le précurseurs de « cette sorte d'aube mystérieuse où il semble que nous commençons de vivre à présent »⁴¹.

Si le magistère reste silencieux avant 1927 sur cette littérature nouvelle, les critiques littéraires catholiques sont divisés. Jean Calvet, au cœur du débat, distingue en 1927 deux esprits de jugement : le sens catholique et l'esprit de sacristie. Le sens catholique saisit les œuvres dans leur aspect religieux, même s'il paraît occulte :

Le sens catholique, nécessaire surtout pour juger les œuvres du présent engagées dans l'obscurité d'une vie qui continue, n'est pas inutile pour comprendre le passé. Notre littérature a une portée religieuse qui échappe à un grand nombre ; elle a produit très peu d'œuvres grandes qui n'aient pas pour but déclaré ou caché de combattre ou de magnifier l'œuvre chrétienne ; négliger ce point de vue, parce qu'on en sent pas l'importance, c'est les abaisser, les rétrécir, les vider de leur substance⁴².

À ce « sens catholique » attentif au christianisme sous-jacent aux œuvres, il oppose l'esprit de sacristie :

L'esprit de sacristie est [...] l'esprit d'administration, qui a pour objet et pour loi de classer toutes choses qui se présentent dans un casier défini et de déclarer irrecevables toutes celles dont le casier n'a pas été prévu. L'esprit de sacristie est nécessaire dans la sacristie et il est infiniment respectable pourvu qu'il n'en sorte pas. Appliqué à la critique il est ridicule et déplorable. Il consiste à admirer et à louer automatiquement tous les livres écrits suivant une formule traditionnelle et édifiante, quelle

⁴⁰ Stanislas Fumet, *Notre Baudelaire*, Paris, Plon-Nourrit, coll. Le Roseau d'or (n° 8), 1926, p. 27-28.

⁴¹ *Ibid.*, p. III.

⁴² Jean Calvet, *D'une critique catholique*, Paris, Éditions Spes, 1927, p. 132.

qu'en soit au reste la valeur littéraire [...] Mais s'il paraît une œuvre plus large et plus aérée, ou d'une doctrine plus forte et plus profonde, ou d'un ton plus délibéré et plus joyeux, c'est un vrai scandale ; où placer ces œuvres audacieuses ? Il n'y a pas de rayon prévu⁴³ [...]

Les sarcasmes de Mgr Calvet à l'encontre de la manie de tout classer renvoient tacitement aux classifications de l'abbé Bethléem, comme aux critiques orthodoxes, tel Jean Guiraud.

La querelle fut remarquée par Thibaudet. Il distingua les deux critiques sous les appellations de « catholicisme des clercs qualifiés » et « catholicisme des écrivains ». Elles traversent tout le XIX^e siècle :

Nous en sommes, après tout, toujours à ce conflit du catholicisme des clercs qualifiés et du catholicisme des écrivains, qui dure depuis Lamennais, sinon depuis M. de Chateaubriand, et qui, tant dans l'affaire de l'*Avenir* que dans celle de l'*Action Française*, a motivé les foudres de Rome. Du roman catholique mauriacien on trouve les antécédents manifestes chez Baudelaire, devenu, pour toute une section de la littérature catholique, le précurseur, et l'intercesseur qu'a été Rimbaud pour Claudel. Il y a aujourd'hui un catholicisme littéraire baudelairien, qui ne fera certainement pas l'objet des censures dogmatiques parce qu'il ne se formulera jamais (et encore, qui sait ?) en propositions, mais qui, manifestation et attitude de laïques, et rien que des laïques, appelle la surveillance et légitime des méfiances cléricales⁴⁴.

Ce « sens catholique » selon Calvet, ou le « catholicisme des écrivains » sous la plume de Thibaudet, souffre d'un défaut de légitimité à l'égard d'une ligne orthodoxe, comme à l'égard de la critique « laïque » peu convaincue par la récupération de Baudelaire ou de Rimbaud. Ce catholicisme littéraire consacre une bonne part de son travail critique à légitimer sa bonne foi. Parmi les lieux de ce discours justificatif, certains valorisent des traits définitoires du modernisme littéraire, en particulier le sentiment individuel, l'intuition, l'expérience personnelle ou le drame intime comme sorte de révélation privée propre à fonder une religiosité, du moins à enrichir les croyances traditionnelles d'un enthousiasme ou d'une perspective nouvelle.

Une lettre de Maritain au cardinal Billot éclaire le débat. D'une certaine façon, Maritain se situe entre les deux futurs « partis », celui de l'orthodoxie stricte et celui de la littérature. Converti au catholicisme par Bloy, Maritain est prié de donner son avis sur son ancien mentor. La dénonciation du Renouveau catholique attirait en effet l'attention des censeurs sur leurs affinités. La longue lettre qu'il adresse à Billot concède des erreurs de formulation chez Bloy, mais en explique la raison par une distinction entre l'*habitus* spéculatif des théologiens et l'*habitus* artistique du poète :

Léon Bloy était avant tout un artiste, un imagier, un poète, nullement un penseur ni un doctrinaire. Demander à un tel homme l'exactitude d'un philosophe ou d'un théologien, juger ses formules et ses expressions comme des énonciations formelles et des thèses, serait assurément se tromper du tout au tout. [...] S'il fallait le caractériser au point de vue intellectuel, je le comparerais volontiers à ces vieux gnostiques chrétiens (je ne parle pas, naturellement, des gnostiques hérétiques) dont l'intelligence, à l'état brut pour ainsi dire, et non encore disciplinée par la science théologique, travaillait spontanément sur le donné révélé et sur la sainte Écriture, en mêlant à des intuitions mystiques parfois profondes les vues plus ou moins grandioses et plus ou moins vaines de leur imagination, et qui usaient exclusivement, en fait d'instrument logique, de la plus rudimentaire analogie. Léon Bloy m'apparaît à ce point de vue comme une anomalie historique, comme un homme du second siècle égaré dans le monde moderne.

[...] [S]on but n'était point d'enseigner, mais seulement de donner aux âmes le « Sentiment du mystère ».

[...] [S]a grande faiblesse était le dédain de primitif, où il tenait l'intelligence, la science (j'entends la vraie science, métaphysique et théologie) et les procédés de discernement rationnel ; c'était, pour parler le langage de l'École, son manque complet d'*habitus* (naturel) spéculatif, au profit exclusif de l'*habitus* artistique. De là viennent la prédominance en son œuvre de l'élément sensible et imaginaire, son romantisme [...].

De là vient surtout que l'Absolu pour lequel il vivait, il ne le cherchait pas là où il se trouve vraiment, dans la lumière intellectuelle de la sagesse et de la théologie, mais au contraire du côté des divinations individuelles du cœur et des intuitions subjectives de l'art, prenant bien souvent des

⁴³ *Ibid.*, p. 134-135.

⁴⁴ Albert Thibaudet, « Du roman catholique » (1^{er} août 1930), *Réflexions sur la littérature*, éd. Antoine Compagnon et Christophe Pradeau, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2007, p. 1368.

exigences de son tempérament, de ses sympathies ou de ses antipathies, de ses dispositions passagères ou de son art pour la règle de l'absolue vérité⁴⁵.

Certaines expressions de Maritain rappellent l'immanentisme et l'individualisme attribués au modernisme littéraire : l'importance de l'imagination, les « intuitions mystiques », les « divinations individuelles du cœur » et les « intuitions subjectives de l'art. » Si ces considérations de Maritain paraissent circonstanciées, elles appartiennent pourtant à un fond commun rhétorique. Par la suite, des discours similaires justifient les hardiesses doctrinales et morales d'écrits littéraires relatifs au Renouveau catholique ou à ses modèles.

Notre Baudelaire (1926) de Fumet en fournit une illustration. Dans le chapitre « Cythère », Fumet s'essaie à commenter et justifier un jugement de Baudelaire qui relèverait de l'assimilation mystico-sensuelle : « L'être le plus prostitué », écrit le poète, « c'est l'être par excellence, c'est Dieu, puisqu'il est l'ami suprême pour chaque individu, puisqu'il est le réservoir commun, inépuisable, de l'amour⁴⁶. » Les précautions avec lesquelles Fumet tente de ménager son lecteur catholique et de concilier le propos avec l'enseignement catholique, ne manquent pas de similitudes avec les arguments avancés par Maritain pour excuser Bloy. L'intelligence de Baudelaire n'est pas spéculative mais poétique ; métaphorique, elle établit d'inattendues analogies (terme baudelairien, s'il en est) :

ayons garde, avant tout, de ne pas nous offusquer des similitudes que les poètes ont seuls le droit de découvrir entre tels objets ou telles idées infiniment éloignés les uns des autres⁴⁷.

La méthode poétique produit des effets plus saisissants que rationnels. Selon Fumet, le génie de Baudelaire ignore les transitions, les explications et les nuances : « C'est le mouvement de la généralisation, qui est celui de la force mais qui n'est pas toujours celui de la sagesse⁴⁸. » Il compare même Baudelaire aux « marcionites et [aux] docètes du deuxième siècle »⁴⁹, comme Maritain rapproche Bloy des vieux gnostiques des temps antiques.

La légitimation de ce catholicisme littéraire ne se contente pas de parer les soupçons en hétérodoxie. Les écrivains indociles aux normes de la doctrine ou de la littérature édifiante seraient des apologistes de la foi catholique auprès d'un certain public. Dans la lettre à Billot, Maritain parle de l'influence bienfaisante de Bloy sur les âmes. S'il ne recommande pas ses ouvrages aux patronages et séminaires, il commente le mot de Bloy lui-même « j'écris pour la canaille » :

Et vraiment il a sur *la canaille* une influence extraordinaire. Qu'il s'agisse d'athées absolus, captivés par l'art pur ou par la révolution, ou des catholiques oublieux de leur foi et perdus dans les ténèbres, le nombre des âmes ardentes qu'il a « rabattues » vers le filet de Pierre est réellement étonnant, et je pourrais en dresser une longue liste à Votre Éminence, qui y trouverait représentées toutes les variétés de convertis, – protestants, juifs, libres-penseurs, anarchistes ou nietzschéens, français, danois, russes, belges et hollandais.

L'apologétique littéraire suppose une bipartition du public. Une part seulement des lecteurs est susceptible de faire son profit des créations et intuitions de maîtres. Pourtant cette idée d'apologétique littéraire n'attire pas l'indulgence du Saint-Office ; elle serait plutôt un sujet d'inquiétude, en tant qu'usurpation hasardeuse d'une part de l'autorité enseignante. Le consultant Lehu, dans la procédure contre le Renouveau catholique, ironise sur la prétention apologétique attribuée par Maritain à Bloy :

Certains sont allés plus loin et ont cru pouvoir affirmer que les livres de Léon Bloy constituaient une œuvre apologétique capable de ramener à la foi certaines âmes, qui, en raisons de leurs dispositions (ou indispositions !) subjectives, ne se trouvaient pas en état d'être touchées par les procédés habituels de la propédeutique rationnelle⁵⁰.

⁴⁵ Lettre de Jacques Maritain au cardinal Billot du 4 juillet 1918, citée dans le *votum* de Charles Maignen : ACDF, SO, Doctrinalia – Voti, 1926-1927, 27-IV-1927, doc. 1, p. 39-49. J'ai publié cette lettre en annexe de « Léon Bloy devant le Saint-Office », art. cit.

⁴⁶ Cité dans Stanislas Fumet, *Notre Baudelaire*, op. cit., p. 223.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 218.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 224.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 221.

⁵⁰ ACDF, SO, Voti, 1922, 1922-VI-14, doc. 3, *votum* imprimé de Léonard Lehu du 16 juin 1919, intitulé « Sur un mouvement de la littérature religieuse en France », p. 26.

Moins railleur, le consultant Janvier présente les dangers de l'autorité littéraire, en particulier des convertis qui forment le gros des bataillons du Renouveau catholique :

Les Catholiques en général, les jeunes gens en particulier témoignent d'un enthousiasme et d'un empressement excessifs pour les convertis appartenant au monde des lettres. À peine des Francis Jammes, des Claudel, des Bernanos, des Psichari, etc., sont-ils devenus croyants qu'on leur prête tous les talents et toutes les vertus, qu'on les traite comme des docteurs infaillibles et comme des Pères de l'Église. À cette manière d'agir il y a de multiples inconvénients. Les nouveaux convertis ne connaissent pas toujours suffisamment la religion, ils sont exposés à en parler d'une façon inexacte et, inconsciemment, à lui nuire. En outre ils sont parfois moins conduits par la raison que par l'imagination, peu affinés, sinon blasés en matière de chasteté, portés, quand ils écrivent, à s'inspirer comme Huysmans, Claudel et autres, à s'inspirer, dis-je, du réalisme brutal et obscène auquel ils étaient habitués. Dès lors, leurs ouvrages, même après leur retour, se ressentent de leur passé et gardent quelque chose des erreurs et du sensualisme qu'ils professaient avant leur conversion⁵¹.

Selon Janvier, il n'y a pas deux méthodes apologétiques d'égale valeur, l'une littéraire, intuitive, fondée sur une expérience, l'autre rationnelle. L'enseignement délivré par les écrivains se caractérise par son inexactitude d'une part, par sa créativité fantasque d'autre part. La méthode « rationnelle », entendons néo-thomiste, garde ses prérogatives d'exclusivité apologétique. Le malentendu est durable entre les partisans de la propédeutique littéraire, ou plutôt de la double voie, et ceux de l'exclusivité scolastique. En 1938 par exemple, Stanislas Fumet affirme encore sur un ton polémique : « les penseurs qui nous occupent [Baudelaire, Hello, Bloy Péguy] ne sont pas des théoriciens (gens qui nous sont devenus intolérables), mais des hommes ayant des expériences intellectuelles et spirituelles, donc plus ou moins des créateurs⁵². » La valorisation récurrente de l'expérience, de l'intuition, de la sensibilité personnelle comme voie d'accès au surnaturel ne manque de proximités avec le modernisme, littéraire ou non.

*
* *
*

Les années 1925-1927 sont riches du point de vue des débats sur la littérature catholique et le magistère. Elles mériteraient en elles-mêmes un ouvrage. La condamnation de l'Action française a occulté un contexte à ne pas négliger : les productions littéraires « mystico-sensuelles », les polémiques sur le catholicisme « des écrivains » face au catholicisme « de sacristie », les réhabilitations catholiques de Baudelaire, l'instruction du Saint-Office et sa réception par les Conseils de vigilance. Chronologiquement, ces années de fièvre sont trop postérieures à la crise moderniste pour qu'un lien direct et manifeste ne soit établi. L'hétérodoxie alors en débat présente même avec le « modernisme littéraire » des contiguités plus qu'une indiscutable continuité. Ces proximités ressortissent surtout :

- au sentiment individuel, à l'intuition, à l'expérience comme véhicules de la foi, de la conversion, de la vie mystique ;
- à l'atténuation ou à la disparition de la frontière entre le surnaturel et le naturel, par la naturalisation du sacré ;
- à une défiance à l'égard de la théologie, en particulier néo-thomiste.

Mais ces traits suffisent-ils à comparer le Renouveau catholique tel qu'il est censuré au modernisme ? Du point de vue littéraire, certains de ces traits remontent aux religiosités romantiques, sinon préromantiques et rousseauistes. En outre, d'autres notions, comme le bergsonisme ou le franciscanisme, sont susceptibles de rivaliser avec le modernisme pour jeter des ponts entre les débats littéraires et intellectuels du temps.

Jean-Baptiste Amadiou

⁵¹ ACDF, SO, Rerum Variarum, 1927, n° 31, *Rinnovamento letterario in Francia* (ex 345/1917), doc. 206, *vota* de Rouvier et Janvier, p. 11.

⁵² Stanislas Fumet, « Mission de la France », dans Dominique Auvergne, *Regards catholiques sur le monde*, Paris, Desclée de Bouwer, 1938, p. 29.

Résumé :

L'article étudie les procès des œuvres littéraires relevant du « Renouveau catholique » par le Saint-Office et le Conseil de vigilance de Paris, pour une période immédiatement postérieure à la crise moderniste. Le magistère définit l'hétérodoxie de cette littérature comme un « faux mysticisme » associant aspiration spirituelle et désir charnel.

Notice biographique :

Chargé de recherche au CNRS, Jean-Baptiste Amadiou anime le pôle « Censures, institutions et littérature » au sein de l'Institut des Textes et Manuscrits Modernes (ITEM, UMR 8132 CNRS/ENS). Sa thèse de doctorat explorait les procès en mises à l'Index des fictions françaises au XIX^e siècle. Ses recherches portent sur les rapports entre la littérature et les institutions, notamment ecclésiastiques.